

«ELM», la norme suisse en matière de salaire de **Swissdec**

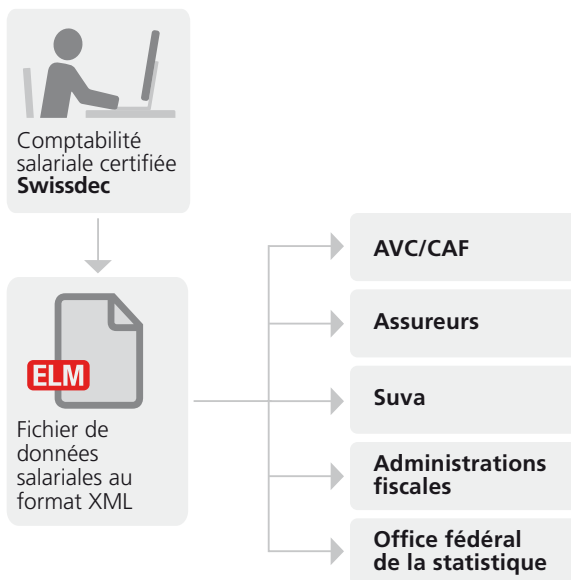
Quels sont les avantages d'«ELM»?

- **Saisie unique des données salariales dans votre système de comptabilité salariale**
- **Transmission cryptée des données aux destinataires de votre choix en quelques clics**
- **Prise en compte automatique par le système des montants définis par la législation (par ex. salaire maximum LAA/AC, montant exonéré des cotisations AVS)**
- **Réduction de la charge de travail dans ce domaine**

Qu'est-ce qu'«ELM»?

La norme ELM est la procédure uniforme de déclaration des salaires établie par Swissdec.

Fini de remplir d'innombrables formulaires à la main, place à la transmission électronique des données salariales via Internet. Les entreprises pouvant ainsi déclarer leurs salaires en une seule fois à tous les destinataires, elles voient leur charge administrative réduite. «ELM» permet aussi de transmettre en cours d'année les entrées et les sorties à l'AVS et toutes les mutations concernant l'impôt à la source.



Qui sont les destinataires de données salariales «ELM»?

Les destinataires de données salariales «ELM» sont les caisses de compensation AVS, les assureurs, la Suva, les administrations fiscales et l'Office fédéral de la statistique. Qui plus est, «ELM» dispose du soutien des associations économiques suisses et du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

A qui «ELM» s'adresse-t-elle?

«ELM» s'adresse à toutes les entreprises qui souhaitent déclarer leurs salaires de manière simple et efficace et faire des économies de temps et d'argent.

La sécurité des données est-elle garantie?

La protection des données constitue pour Swissdec une priorité absolue. C'est la raison pour laquelle Swissdec se soumet à la procédure de certification de la SQS (label de qualité en matière de protection des données OCPD et GoodPriv@cy).

Les programmes certifiés Swissdec font en sorte que les destinataires des données salariales reçoivent uniquement les données qui leur sont destinées. Outre les aspects techniques, la certification, mandatée par Swissdec et mise en œuvre par la Suva, comprend également des contrôles de sécurité étendus.

Pour plus d'informations: www.swissdec.ch/fr

Les destinataires de données salariales

AVS/CAF:

- Caisses de compensation, voir: www.swissdec.ch/fr/

Assureurs LPP:

- Assureurs, voir: www.swissdec.ch/fr/

Certificat de salaire:

- Administrations fiscales des cantons suivants: BE, BS, FR, JU, LU, NE, SO, VD, VS

Impôt à la source:

- Administrations fiscales des cantons et des communes

Enquête suisse sur la structure des salaires:

- Office fédéral de la statistique

Assureurs-accidents et indemnités journalières pour maladie:

- Assureurs, voir: www.swissdec.ch/fr/

L'avenir passe par **Swissdec** – une solution simple, rapide et sûre

Comment fonctionne «ELM»?

- 1 Les destinataires de données salariales vous demandent de déclarer vos salaires.
- 2 Les données cryptées sont transmises directement depuis votre programme salaires au répartiteur, qui les filtre puis les distribue.
- 3 Les données salariales parviennent aux destinataires correspondants sous forme cryptée.
- 4 Vous recevez une notification électronique vous informant, selon les données transmises, des prochaines étapes:
 - Confirmation via un lien de validation sur un site sécurisé mis en place par les destinataires (assureurs/AVS/CAF/OFS)
 - Obtention d'une quittance pour l'impôt à la source et la déclaration d'entrée ou de sortie AVS
 - Indication du nombre de certificats de salaire transmis par canton
- 5 En fonction de la notification:
 - Vous vérifiez l'exactitude et l'exhaustivité des données transmises sur le site spécifique des assureurs, de l'AVS ou de la CAF, puis les validez directement sur le site en quelques clics.
 - Vous obtenez en quelques clics la quittance relative à l'ensemble des transmissions d'impôt à la source.
 - Vous obtenez en quelques clics auprès de l'AVS les attestations d'assurance pour les personnes entrées en service.
 - Vous visualisez en quelques clics le nombre de certificats de salaire transmis par canton.
- 6 Les assureurs et les Caisses de compensation AVS/CAF établissent un décompte des masses salariales pour l'année écoulée, puis vous transmettent le décompte définitif des primes et des cotisations. Selon la nature du décompte choisi, les cantons vous fournissent un décompte d'impôt à la source mensuel.

